



**DATE DE
CONVOCAATION
27 MARS 2015**

**DATE D'AFFICHAGE
27 MARS 2015**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 20
VOTANTS : 23**

**OBJET :
Contrats
d'Accompagnement
dans l'Emploi (C.A.E.).**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze

Le deux avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Etaient présents :

M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET.

M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL.

Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER.

Mme MINARD de CHABANNES. M. HUSSON. Mme MERLE.

M. FUMOUX. M. VALERO. M. BOUTONNAT. Mme CHERVIN.

Mme DESMARD. Mme FERREIRA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : **Mme DUPERROUX. M. TALABARD. Mme PERICHON.**

Madame FERREIRA Julie a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de renouveler un contrat C.A.E., à 35h hebdomadaires, à compter du 1er avril 2015, à un agent employé actuellement au service technique ; un renouvellement exceptionnel d'un an a été accepté par Pôle Emploi, pendant cette année de contrat la Commune de Lapalisse s'engage à lui faire passer son permis de conduire poids lourd, laissant tout de même à sa charge une partie du coût de la formation.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de créer un autre contrat aidé d'une durée hebdomadaire de 28 heures pour Mme Sophie DEPOORTER, dont le contrat arrive à échéance le 22 mai 2015 au SISCOL, mais, selon les textes en vigueur à ce jour, elle peut prétendre à un nouveau CAE sur une autre collectivité ; cet agent apportant toute satisfaction assume le nettoyage des salles de manière efficace et autonome.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à prolonger le contrat CAE/CUI, de Monsieur Aurélien FONGARNAND, d'une durée hebdomadaire de travail de 35h ; la commune de LAPALISSE s'engage, en contrepartie de ce renouvellement exceptionnel, à lui faire passer son permis PL,

d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent en CAE/CUI à 28 heures hebdomadaires, afin de réaliser les tâches ménagères dans les locaux communaux, à compter du 23 mai 2015, pour maintenir Mme Sophie DEPOORTER en activité, car cet agent apporte toute satisfaction dans les tâches qui lui sont actuellement confiées au SISCOL,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec Pôle Emploi, renouvelables, jusqu'à la durée maximum possible.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Publié ou Notifié

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,

